



Administration communale

ANNEXE 26



Wallonie

Réf. : URB – 2021/PUG/10-Voirie-EIE

Réf. SPW - FD : 25124/UFD/2022/3

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME (constructions groupées) + VOIRIE COMMUNALE & Etude d'Incidences Environnement (EIE)**

Le/les demandeur(s) est/sont : M. Dominique Evrard pour **VIVAGORA** Développement demeurant Rue de Fernelmont 42 à 5020 Champion.

Le terrain concerné est situé Rue Bourgmestre Gilisquet, 10 à 1457 Walhain, et cadastré 01 G 245R, 01 G 245S, 01 G 245T, 01 G 248T, 01 G 252S2.

Le projet est de type : « Transformation du site de l'ancien **Carmel de Walhain** en un habitat groupé de différentes résidences et équipements communautaires & voirie communale », et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : *Art. R.IV.40-1. §1er - 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 - voirie communale ; & - Art. R.IV.40-2 §1er - Annonce - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la PROFONDEUR, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*

Le projet comporte un volet Etude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) et des écarts par rapport aux indications de densité préconisées dans le SDC ainsi que par rapport à l'interdiction de construire des immeubles à appartements dans la zone d'ouverture paysagère et la zone résidentielle en milieu rural .

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles précités du Code du Développement Territorial & art. 24 du 6/2/2014 relatif à la Voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 09/01/2023 et clôturée le 07/02/2023. L'avis d'enquête est affiché le 04/01/2023.

Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rdv pris préalable**, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 à 1457 Walhain. Une permanence se tiendra le **13/01/2023**, de 18:00 à 20:00.


Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 7 février 2023 à midi au service urbanisme Champs du Favia 8 à 1457 Walhain. les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet, qui les consigne et les transmet au collège communal avant la clôture de l'enquête.

Des documents principaux du dossier sont consultables en ligne sur

<https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, au plus tard le 07/02/2023, sur urbanisme@walhain.be ou par courrier ordinaire posté ou déposé à l'Administration communale Place Communale, 1 à 1457 Walhain

Le courrier ou le mail portera la mention **2021/PUG/10-Voirie-EIE** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur, le document est daté et signé.

Le Bourgmestre,

Xavier DUBOIS